

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
14 JANV. 2026

programme partenarial 2026





Sommaire

Préambule	3
Notre substrat pour l'action	5
Une identité nourrie par quatre valeurs phares	5
Une architecture d'intervention reposant sur six orientations stratégiques	7
Quatre modalités de travail au service de la dynamique partenariale	7
Les axes de travail pluriannuels pour nos programmes partenariaux	8
La construction du programme 2026	10
Le socle partenarial, outils du bien commun	11
Capitaliser et partager la donnée	11
Observer, comprendre, questionner	12
Animer, diffuser, faire savoir	13
Aider, accompagner, innover	14
Les projets et missions d'intérêt partenarial	15
Accompagner les projets urbains des membres	15
Participer à la planification et à l'élaboration des stratégies territoriales	16
Coordonner les politiques de l'habitat et de développement social	17
Aider le développement économique et celui de l'enseignement supérieur	18
Soutenir les politiques de mobilités durables	19
Préserver le capital environnemental et adapter les territoires aux changements climatiques	20
Anticiper et éclairer les politiques foncières	21
En synthèse	22

Préambule



Depuis 1967, l'Agence d'urbanisme accompagne ses membres. Forte de son regard et de ses compétences pluridisciplinaires qui lui permettent de croiser les approches, et de la diversité des territoires et champs thématiques sur lesquels elle intervient, l'Agence d'urbanisme tient une place particulière dans le paysage de l'ingénierie publique territoriale.

En collaboration avec leurs membres et partenaires, les agences d'urbanisme sont une réponse souple, et continuellement à l'écoute des besoins de ses membres. C'est aussi un investissement dans une forme d'économie circulaire, avec l'assurance d'une capitalisation de l'expérience acquise, qui reste sur le territoire, disponible pour d'autres besoins ultérieurs.

Le programme partenarial d'activités annuel constitue le cadre d'intervention de l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens.

Conformément à la note ministérielle du 30 avril 2015, le programme d'intérêt général répond aux préoccupations partagées des membres de l'Agence d'urbanisme qui bénéficient de la vision globale sur les projets et études engagés.

Organisme d'ingénierie associatif, l'Agence d'urbanisme œuvre pour un collectif de partenaires. Ses membres définissent, arrêtent et mettent en œuvre des politiques publiques au regard de leurs compétences et de leurs projets. Le rôle de l'Agence d'urbanisme est de décrypter, d'éclairer, d'accompagner les élus et de leur proposer des grilles d'analyses, afin qu'ils puissent prendre leurs décisions au sein de leur collectivité et structure.

Le programme d'activités est voté annuellement par les élus de l'Assemblée générale réunissant tous les membres.

Les études réalisées dans ce cadre, une fois finalisées, sont communicables à tous ses membres (dans les règles définies par la délibération de février 2017 du Conseil d'administration).

Les Assemblées générales des deux dernières années ont rappelé qu'il est essentiel pour notre Agence d'urbanisme de poursuivre et améliorer ses partenariats avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales, les institutions publiques et les parties prenantes du territoire.

Ces partenariats sont indispensables pour mener à bien nos missions et accompagner les politiques publiques de nos partenaires.

...

...

La préparation du programme partenarial 2026 revêt une particularité forte du fait du renouvellement des exécutifs locaux du bloc communal (Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Pour ces raisons, les élus ont souhaité réfléchir aux orientations à donner au programme 2026 afin d'en alimenter la construction et favoriser l'émergence de nouvelles idées ou de nouvelles modalités partenariales.

L'Agence d'urbanisme est ainsi perçue par ses administrateurs comme un acteur indispensable : éclaireur stratégique, accompagnateur de terrain et incubateur de solutions.

Pour maintenir et renforcer ce rôle, elle devra :

- consolider son modèle économique,
- valoriser sa singularité qui développe une ingénierie locale décentralisée au service de ses membres,
- et prouver, par des résultats tangibles, son utilité dans les transitions en cours.

L'Agence d'urbanisme doit évoluer d'une logique de planification vers un rôle d'agence de transformation territoriale : anticiper, incuber, accompagner et démontrer son impact. Sa valeur dépendra de sa capacité à conjuguer vision stratégique et utilité pour ses membres.

Les administrateurs se placent ainsi dans la ligne du rapport inter-inspection paru en juillet 2025 privilégiant les scénarios optimaux, en termes d'efficacité de la dépense publique et d'efficience de l'ingénierie territoriale, qui privilégient le respect de la logique décentralisation et le renforcement du principe de subsidiarité par l'offre d'ingénierie de proximité¹.

¹Havard et alia, Rationalisation des interventions des opérateurs de l'Etat au profit des collectivités en matière d'ingénierie locale, IGF, IGAS, IGEDD, IGA, juin 2025, 413 pages. - p34

Notre substrat pour l'action



Le projet d'Agence voté en décembre 2023 pose la stratégie de développement d'epures autour de **4 valeurs** et de **6 orientations stratégiques**.

Une identité nourrie par quatre valeurs phares

Partenariat

Cette notion est le **fondement** même des **agences d'urbanisme**, qui, comme l'indique le code de l'urbanisme, sont créées par des partenaires en quête d'une **ingénierie mutualisée**. L'étymologie nous apprend, qu'à l'origine, le partenaire était celui avec qui l'on danse amenant les notions d'harmonie, d'entreprise collective pour un dessein plus large dans un cadre nécessairement défini.

Proximité

Le territoire partenarial est la maison commune sur laquelle l'Agence d'urbanisme travaille depuis plusieurs décennies ou plus récemment. La proximité est dès lors essentielle à plusieurs niveaux : une **connaissance** fine et actualisée des territoires et de ses acteurs, ses voisins, la possibilité d'utiliser des méthodes **expérimentées** chez le voisin, la capacité de **mettre en lien les acteurs** du territoire ou encore la mobilisation d'équipes qui sont en capacité d'échanger avec des élus et techniciens connus.

Accompagnement

Autre pilier des agences d'urbanisme au titre de l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme, epures se situe **en appui** en termes de **méthodes** et d'**expérimentations** afin de répondre aux besoins du partenariat. Cet accompagnement permet de comprendre les besoins évolutifs et de faire cheminer élus et techniciens à l'intersection des grands enjeux nationaux/globaux et aux réalités locales.

Rigueur technique

Forte d'une **expérience de près de 60 ans** dans les champs de l'observation, des méthodes de travail au service des sujets traités (planification, projets urbains, sujets thématiques liés à l'aménagement...), l'Agence d'urbanisme a su développer une **technicité forte**. Dans un contexte de complexité grandissante des solutions à trouver aux enjeux de l'aménagement (technicité, acteurs à mobiliser, problématiques juridiques...), cette technicité est au service des partenaires pour mener avec **efficience** les missions.

JEAN-PIERRE BERGER
PRÉSIDENT

« Les valeurs sont enracinées dans l'histoire de chaque Agence d'urbanisme, façonnées par leurs fondateurs et les défis territoriaux rencontrés à différentes époques. Notre Agence d'urbanisme a ses propres spécificités liées à ses territoires d'exercice, leurs contextes socio-culturels et les défis auxquels ils sont confrontés depuis l'origine. Réaffirmer ces valeurs nous est apparu crucial pour porter notre identité et renforcer la culture de nos accompagnements auprès de nos membres. »

Par ailleurs, ces éléments de stratégie ont permis dans un premier temps la refonte du « socle partenarial », valeur ajoutée de l'Agence d'urbanisme dès 2023. Cet espace de coopération, de mutualisation des connaissances et des méthodes est le garant du partenariat solidaire entre les membres de l'Agence.

**LES ÉLUS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

« Dans un contexte territorial en constante évolution, il est essentiel pour notre Agence d'urbanisme de poursuivre et améliorer ses partenariats avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales, les institutions publiques et les parties prenantes du territoire.

Ces partenariats sont indispensables pour mener à bien nos missions et accompagner les politiques publiques de nos partenaires sur des trajectoires vertueuses en matière d'environnement, de prise en compte des modes de vie et d'amélioration de la décision collective. »

Une architecture d'intervention reposant sur six orientations stratégiques

Le projet d'Agence a identifié **6 orientations stratégiques** qui encadrent l'accompagnement qu'epures propose à ses membres.

1 L'accompagnement des partenaires au regard des transitions en cours

- les transitions environnementales sur trois thématiques centrales des projets de territoire : une approche renouvelée du sol, la création de synergie avec les acteurs de l'énergie et l'appréhension des enjeux locaux et territoriaux sur l'eau
- les transitions des modes de vie à partir d'une approche renouvelée du système d'observation favorable aux sciences sociales et la prise en compte de ce sujet dans l'élaboration des projets urbains
- les transitions de la décision collective sous l'angle des process de construction.

2 Le compagnonnage

Sa référence étymologique permet de rappeler que les projets se font avec peu d'ingrédients mais avec un savoir-faire ancien et des compétences renouvelées. Cette notion fait directement référence à la valeur partenariale et associative d'epures.

3 Renforcer l'agilité de l'intervention

Une ingénierie mutualisée doit s'adapter en fonction des besoins de ses partenaires ainsi que les sensibiliser sur des enjeux plus vastes.

4 Aider au passage à l'opérationnel

Les projets sont longs et souvent complexes à faire sortir de terre. Epures, sur son champ de compétences a vocation à connaître et travailler avec les acteurs de l'opérationnel afin d'anticiper les éléments à mettre en valeur durant les études...

5 Informer, alimenter au mieux les élus et les partenaires

Tel que défini par l'article L.132-6 du code de l'urbanisme, epures a vocation à éclairer ses partenaires sur les sujets de l'aménagement et de l'urbanisme.

6 Faire-savoir

grâce à son expérience et dynamisme de son partenariat, epures s'inscrit dans le temps long mais doit s'attacher à diffuser et rendre accessibles ses travaux auprès de différents publics cibles.

Quatre modalités de travail au service de la dynamique partenariale

Nos adhérents coopèrent et notre programme s'adapte aux capacités et intérêts de chaque partenaire, annuellement, au travers de quatre modalités définissant l'intérêt partenarial de chaque accompagnement.

Ainsi nos activités définies au programme partenarial doivent s'inscrire dans au moins une des modalités suivantes :

- Porter des réflexions communes intéressant le collectif des partenaires
- Développer des capacités techniques mutualisées : outils et méthodes reproductibles
- Assurer la mise en œuvre des documents d'urbanisme locaux et de planification intéressant communément des partenaires
- Mettre en perspective les évolutions du territoire.

Les axes de travail pluriannuels pour nos programmes partenariaux



AXE 1 Renforcer la collaboration entre les acteurs locaux et les institutions partenaires pour une approche intégrée du développement urbain

L'Agence d'urbanisme joue un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'urbanisme à différentes échelles (régionale, métropolitaine, locale). Ces plans visent à organiser le développement territorial, à prévoir les besoins en matière de logements, d'infrastructures, de transports, de zones d'activités, etc.

Ces plans doivent être fondés sur une analyse approfondie et une compréhension des besoins et des aspirations de la population. Ils doivent intégrer des considérations telles que la mixité sociale, la durabilité environnementale, l'accessibilité, la résilience face au changement climatique, la sobriété foncière et financière etc.

L'amélioration des systèmes de transport et de mobilité constitue un enjeu majeur pour les agences d'urbanisme. Elles travaillent sur des solutions visant à réduire la congestion routière, à promouvoir les transports en commun, le vélo, la marche, ainsi que la coordination des différents modes de déplacement.

Les agences d'urbanisme s'intéressent également aux enjeux économiques et à la création d'emplois sur leur territoire. Elles peuvent mettre en place des partenariats pour soutenir l'implantation d'entreprises, favoriser le développement des secteurs économiques locaux, encourager l'innovation et l'entrepreneuriat.

AXE 2 Favoriser l'implication des parties prenantes dans la décision collective et travailler sur la participation citoyenne au sein des projets

Les agences d'urbanisme jouent souvent un rôle de facilitateur dans la gouvernance des projets urbains et territoriaux. En ce sens, nous devrons chercher à promouvoir la participation de l'ensemble des acteurs publics et privés qui concourent à la construction des dynamiques territoriales et des projets. Il s'agit d'un gage d'efficience des projets à court, moyen et long termes. Epures expérimentera et mettra en œuvre des dispositifs de concertation et de dialogue avec les habitants, les associations, les entreprises, les institutions publiques, afin de favoriser une approche collective et démocratique de l'urbanisme.

Elle établira, à ce titre, des partenariats solides pour renforcer sa capacité d'action et favoriser la mise en œuvre de ces nouvelles initiatives.

AXE 3 Intégrer systématiquement la préservation de l'environnement dans nos projets et démarches

L'Agence d'urbanisme s'engage dans ses programmes partenariaux, axés sur la régénération et la résilience. Ils incluent des travaux et de nouvelles approches favorisant une logique circulaire globale, des modèles d'aménagement des territoires qui ne dégradent pas leur environnement mais qui bien au contraire les régénèrent, les réparent et les préparent à faire face aux nouveaux enjeux : promouvoir la construction et la rénovation énergétiquement efficaces, la préservation des espaces verts, la gestion des ressources en eau, la lutte contre le changement climatique, la préservation et la renaturation des sols.

AXE 4 Promouvoir l'innovation méthodologique dans nos projets et nos pratiques

L'Agence a la volonté de renforcer ses méthodes de travail sur les projets accompagnés à la fois en termes de ressources partagées, de méthodologies expérimentées et de compétences variées.

L'objectif est d'offrir un service divers de qualité qui puisse répondre au contexte de complexité et aux besoins des partenaires.



« Les axes de travail pluriannuels travaillés par notre comité technique sont par essence évolutifs, nos accompagnements dépendant des territoires d'intervention et des besoins du collectif qu'ils servent.

Le travail de co-élaboration entre les partenaires du programme devra s'attacher à concrétiser ces axes par des missions annuelles ou particulières. »

AXE 5 Permettre l'apprehension des inégalités socio-économiques et territoriales pour promouvoir des politiques publiques plus inclusives

La promotion de la cohésion sociale et de la mixité urbaine est un enjeu important pour les territoires. Notre agence doit travailler sur des projets favorisant l'accès à un logement de qualité pour tous, la création de quartiers équilibrés sur le plan social, la lutte contre la ségrégation spatiale, etc.

A ce titre, elle fera preuve d'innovation sociale, pour apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou non satisfaits. Cela implique la participation des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers et l'acquisition de nouvelles compétences en sciences sociales.

AXE 6 Mesurer les chemins parcourus et restant à parcourir par les territoires en proposant des analyses rétrospectives et prospectives

L'évaluation complète de la situation territoriale actuelle, en tenant compte des tendances démographiques, des problèmes environnementaux, des infrastructures existantes, des dynamiques économiques, n'est pas une fin en soi. Cette analyse doit permettre aux membres de comprendre les défis et les opportunités qui se présentent à eux et dont ils doivent prendre la mesure individuellement et collectivement, mais également de révéler les chemins parcourus par les territoires.

La construction du programme 2026



Pour l'année 2026, année particulière du fait du renouvellement des exécutifs communaux et intercommunaux, quatre grandes attentes ont été définies par les élus du Conseil d'administration :

- mise en visibilité d'épures pour une meilleure compréhension de ses champs de compétence
- incubation de nouvelles méthodes
- participation au chaînage de l'aménagement
- développement d'outils d'observation en vue d'enrichir les analyses et accompagnements



Comité technique partenarial - 11 sept. 2025

Le Conseil d'administration a défini, sur proposition du comité technique partenarial, six initiatives pour 2026 qui ont structuré la construction collective du programme partenarial 2026.



Renforcer les observatoires territoriaux,

dans l'objectif de remonter les attentes locales et détecter les signaux faibles.



Expérimenter et mutualiser les innovations territoriales,

dans l'objectif d'accompagner les territoires dans l'innovation et le partage de solutions.



Outiler et former les décideurs et acteurs locaux,

dans l'objectif de rendre accessibles les données et outils pour une prise de décision éclairée.



Animer une veille prospective et des réseaux d'échanges,

dans l'objectif d'anticiper les enjeux et favoriser la transversalité entre territoires.



Rendre les territoires attractifs et adaptés aux transitions,

en favorisant le chainage de l'aménagement.



Communiquer et valoriser les démarches et résultats,

dans l'objectif de diffuser les études, positionner épures et impliquer le grand public.



Le programme partenarial se met également en place à certaines échelles territoriales en réseau avec les trois autres agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes, au sein de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne en lien avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et au niveau national au sein de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

Le socle partenarial, outil du bien commun

Cette perspective correspond à l'une des missions essentielles des agences d'urbanisme (article L.132-6 du Code de l'urbanisme), celle d'observer et d'anticiper les transformations du territoire et de la société pour accompagner l'élaboration des politiques publiques et les prises de décisions des membres.

Les missions du socle partenarial ambitionnent de couvrir l'ensemble des axes de travail définis par les instances de l'Agence d'urbanisme dans une vision pluriannuelle.



« Analyser le territoire, partager la connaissance et anticiper les changements, telles sont les missions que recouvre le socle partenarial. »

Capitaliser et partager la donnée

L'Agence d'urbanisme rend accessible son socle de données. Avec ses membres, elle a développé l'outil **e-observ** qui permet aux partenaires (également via des liens directs les SIG des partenaires) et au grand public d'accéder à une centaine de données issues de ses observatoires.

Elle met aussi à disposition de son partenariat des comparateurs de territoires à l'échelle nationale ou des synthèses de chiffres clefs dans les territoires de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne.



Les quatre agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (Urba4) ont mis en place depuis quelques années une plateforme d'échanges sur leurs méthodes d'observation et l'acquisition des données qui permettent au sein du réseau de capitaliser les savoir-faire.

L'un des éléments les plus visibles de cette mutualisation est l'acquisition, depuis le début des années 2000, d'un modèle d'occupation du sol commun (MOS) permettant d'appréhender la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

En 2026, le réseau des agences diffusera le millésime 2025 du MOS de cette base de données pour permettre d'ici 2030-2035 un suivi-évaluation des documents locaux d'urbanisme les plus pertinents. En parallèle et en complémentarité, le réseau mobilisera son expertise quant à l'émergence de l'Occupation des Sols Généralisée (OCSGE) avec l'émergence d'un troisième millésime, en 2025, sous le couvert des services de l'Etat et de l'IGN, pour la mesure de l'artificialisation des sols. A terme, ces outils qui sont ceux du partenariat pour la mesure des incidences des documents de planification et d'urbanisme, vont opérer à un rapprochement progressif (horizon 2028-2030).



« L'Agence d'urbanisme a pour mission d'entretenir un socle de base de connaissances des évolutions de ses territoires partenaires. Elle acquiert, elle produit, elle gère et met à disposition des données de manière globale ou particulière sur son territoire. »

Observer, comprendre, questionner

L'objectif est d'aider, par ses **11 observatoires**, ses membres à prendre une distance objective par rapport aux évolutions du territoire et de la société.



En 2026, la mission observation poursuit et fait évoluer son engagement dans des programmes biennuels l'amenant, à l'horizon 2026, à proposer une **vingtaine de publications**.

Les thématiques des publications révèlent la richesse et la capacité de transversalité des questionnements, en complémentarité des analyses de conjoncture régulièrement mises en place par le partenariat.

Ces publications s'adressent aux élus et aux techniciens. Elles doivent révéler, incarner et questionner les politiques publiques de nos membres ou les angles morts des politiques publiques à l'œuvre.

Les **publications de conjoncture et des marchés des observatoires partenariaux de l'économie et de l'habitat** seront poursuivies. 2026 verra se mettre en place une publication de conjoncture sur les marchés fonciers.

Aussi, le partenariat se mobilisera dans la diffusion des résultats de l'enquête 2025 de l'**Observatoire Local des Loyers**, observatoire ayant reçu un agrément ministériel, piloté par une commission adhoc (cf. statuts de l'Agence d'urbanisme).



“

« L'observation est l'un des piliers de l'activité et de la richesse de l'Agence d'urbanisme, par son caractère permanent et sa capitalisation. »

”

Au-delà, en **2026, quatre publications thématiques** seront mises en œuvre :

- Les commerces de centres-villes et centres bourgs : tendances, évolutions et outillage des politiques publiques
- Nouveaux arrivants, nouvelles pratiques de mobilités ?
- Evolutions des effectifs scolaires, enjeux d'aménagement du territoire et de politique d'éducation
- Mise en perspective des trajectoires de consommations d'espaces naturel, agricole et forestier (MOS 2025).



L'observatoire partenarial des transitions environnementales mettra en place, en lien avec le Département et les acteurs de l'eau (agences de l'eau notamment), une **valorisation sous web-SIG des données cadre, constat et enjeux** sur cette thématique d'avenir.

Dans la suite de l'organisation mise en œuvre à partir de l'exercice 2024, seront mis en place, sur un **cycle de deux ans**, des **clubs associant nos partenaires sur trois sujets**. Ils aboutiront en 2027 à la publication de leurs travaux, analyses et questionnements.



"L'animation du partenariat vise à renforcer les liens entre l'Agence et ses partenaires, notamment par les points de suivis réguliers du programme de travail et la mise en place de scènes d'échanges et de valorisation."

Ces trois sujets sont :

- Evolution des dynamiques de migrations résidentielles des ménages
- Analyse des transferts d'établissements économiques
- Mise en perspective de phénomènes de paupérisation dans la société.



L'Agence d'urbanisme gère, pour le compte de son partenariat et à la demande de Saint-Etienne Métropole qui en reste le propriétaire, un **modèle multimodal et partenarial des déplacements** qui, à l'échelle du Sud Loire, permet de détenir un outil performant et mutualisé d'évaluation de scénarios d'infrastructures ou de renfort de services, sur tous les modes de déplacement (voiture, bus, tramway et ferroviaire).



Le partenariat d'epures a développé et entretient un outil grand public à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne, dénommé **e-mob**, pour évaluer l'impact budgétaire et environnemental du projet d'une stratégie résidentielle d'un ménage qu'il conviendra d'entretenir en 2026.

Animer, diffuser, faire savoir

La **dynamique de valorisation des travaux de l'Agence d'urbanisme**, construite avec les administrateurs et validée fin 2023 par les instances, s'est engagée **à partir de 2024**. Cette stratégie a pour but notamment de faciliter

l'identification de la diversité des missions portées par epures, auprès des partenaires, actuels et futurs pour permettre à chacun de l'utiliser de la manière la plus efficiente possible. Une **trentaine d'actions** ont été identifiées, réparties dans 3 actions principales qui sont comme 3 buts à atteindre : la connaissance, la confiance et le partage, en vue d'accompagner le projet d'Agence.



C'est dans cette perspective que la **valorisation des travaux et missions**, pour leur donner une **plus forte lisibilité** et assurer un **meilleur partage de l'information** se poursuivra en 2026. Elle se concrétisera sous différentes formes : **webinaires thématiques** (programme en cours de définition), **rencontres** (habitat et économie), **échanges, visites partenariales...**



Dans un contexte de renouvellement des exécutifs de nos partenaires, des **collaborations nouvelles** sont en cours de travail avec l'Association des Maires de France et des partenaires de l'Agence d'urbanisme (l'EPORA, Cap Métropole, l'EPASE...notamment) pour **valoriser les outils à disposition des collectivités** pour faciliter le chainage de l'aménagement et les logiques de complémentarité de l'ingénierie locale.



Dans la perspective de la **préparation des soixante ans d'epures**, en 2027, un travail préparatoire à une publication spéciale, mettant en perspective les évolutions de territoires et des acteurs du chainage de l'aménagement, sera mis en œuvre.

L'Agence d'urbanisme a une mission de capitalisation et de restitution de la connaissance, notamment à travers le recueil de l'information, son traitement et sa diffusion. Outre la tenue à jour et l'alimentation du site web, la **documentation** assure l'accueil du public et la mise à disposition de l'information. Elle fournit également une aide technique, via la veille, et des recherches documentaires.

Aider, accompagner, innover



Les missions d'**appui aux méthodes de la part du conseil juridique d'epures** seront poursuivies et valorisées en cours d'année.



Depuis 2024, l'Agence consacre au sein de son socle partenarial des jours d'accompagnement à un « **Appel à expérimentations** » pour tester et accompagner une réflexion innovante.

Il s'agit d'un appel à accompagnement à nos territoires partenaires **sur des méthodologies nouvelles que le Conseil d'administration souhaite expérimenter** (ex. : rénovation énergétique BBC dans les centres bourgs en 2025, ou encore des études urbaines testées, en s'appuyant sur un travail de création de profils de ménages pour les communes accompagnées).

Un nouvel appel à expérimentations sera lancé au sein du partenariat en 2026. Le ou les sujets reste(nt) à définir.

Après quelques années de développement, d'abord en interne puis sur le territoire de la Métropole, epures continuera le développement d'une **base d'inventaire du Patrimoine bâti** en poursuivant l'**ambition de l'élargir au sein de son partenariat** et sa mise en partage.



En 2026, un « **laboratoire des idées** » permettra d'entretenir annuellement sa capacité d'innovation et d'**appui à des projets de recherche** intéressant directement les membres.

En 2026, epures et son partenariat seront associés au lancement d'une nouvelle formation de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne « **Transition Écologique et Climatique des Territoires et des Organisations (TECTO)** ». Il s'agira notamment de proposer aux étudiants l'analyse d'un territoire fil rouge pour leurs réflexions de terrain.



Enfin, epures est **membre du comité scientifique de l'Agence de l'eau Loire Bretagne** et participe aux travaux de cette instance, tout en assurant à ses membres sa montée en compétence sur cet enjeu d'avenir.



« Au cœur de ses missions, l'Agence d'urbanisme assure à son partenariat une capacité d'innovation aux services des territoires ou du développement de ses savoir-faire. »



La FNAU et les agences d'urbanisme, en lien avec leurs partenaires, ont lancé un cycle de réflexions, visant à identifier les enjeux et à formuler des recommandations dans la perspective de transformation des espaces périurbains en lien avec les objectifs de la loi Climat et Résilience. Cette démarche dénommée « Les nouveaux dess(e)ins des périurbains » a démarré en 2024 et sera publiée en 2026 au niveau national.

L'Agence d'urbanisme poursuivra son investissement dans la production, au niveau national, du dispositif Observ'agglo, démarche commune aux réseaux de la FNAU, de France urbaine et de l'association Intercommunalités de France.

En 2026, epures, forte de son partenariat historique avec l'Ecole des Mines de Saint-Étienne, sera copilote (en lien avec l'Agence de Lorient) d'une démarche de la FNAU, visant à constituer un collectif de travail sur le sujet émergent des Limites Planétaires.

Les projets et missions d'intérêt partenarial

Les projets et missions du programme partenarial ambitionnent de couvrir l'ensemble des axes de travail définis par les instances et s'inscrivent tous dans les modalités de travail permettant d'en définir le caractère partenarial.

Accompagner les projets urbains des membres



L'investissement d'Epures, dans le cadre de la **démarche centres bourgs de la COPLER**, se poursuivra sur des communes volontaires pour s'inscrire dans les orientations des nouveaux exécutifs communaux (2 communes restant à déterminer par les nouveaux exécutifs)

Le suivi évaluation de l'impact des projets urbains, porté par l'EPASE, s'appuiera sur l'EpaScope.

Epures poursuivra son investissement dans le **Projet Partenarial d'Aménagement « Vallées en partage »**, pour lequel les démarches pré-opérationnelles du projet bénéficieront d'accompagnements méthodologiques et de terrains.

Elle poursuivra son accompagnement dans l'émergence d'une réflexion urbaine sur le quartier de Côte Chaude Grand Clos à Saint-Étienne.



Elle organise aux côtés des services de la ville de Saint-Étienne, de Saint-Étienne Métropole et de ses opérateurs publics, des Ateliers du projet urbain, source de partages d'analyse et de transversalité.



Une analyse multithématique, du centre-ville de Saint-Étienne, se conclura avec la publication d'une analyse des dynamiques socioéconomiques et immobilières, en lien



« Les sollicitations auprès d'Epures se poursuivent en matière d'études urbaines. Que ce soit en intervention rapide, très en amont des projets, pour tester la faisabilité ou pour cadrer les enjeux, ou encore pour préparer une programmation, voire une intervention future, l'Agence accompagne les élus vers la définition de leurs projets, dans un cadre réaliste tant techniquement que financièrement. »



avec les activités de l'**EPASE** et du **projet urbain stéphanois** (ville et Métropole).



Epures organisera un atelier d'échanges sur les outils opérationnels de l'aménagement. A destination des membres, et incluant les partenaires opérationnels, cet atelier permettra de renforcer le partage d'expériences.



Enfin, forte de ses expérimentations réussies en 2025, visant à l'élaboration de plan guide et sur l'intégration de la performance énergétique des logements dans la réflexion urbaine, l'Agence d'urbanisme lancera à la mi année un appel à territoires membres, à destination des communes, de leurs intercommunalités ainsi que de partenaires intéressés par la démarche, notamment les acteurs opérationnels. Plusieurs sujets ont ainsi été choisis :

- Un appel à territoires membres visant à accompagner les partenaires sur l'élaboration d'un plan-guide. Les équipes nouvellement en place pourront ainsi se positionner afin de bénéficier d'un accompagnement d'Epures en vue de tra-

duire leur projet de territoire en projet d'aménagements. Il permettra, en plus de la méthodologie classique de l'élaboration de ce type de document, de construire les profils de ménages vivant et consommant sur la commune accompagnée afin d'éclairer au mieux les orientations politiques en matière d'aménagement (« pour qui faire l'action publique ? »). Un volet évaluation de politiques publiques sera également proposé afin de pouvoir adapter et évaluer le projet construit par les élus et leurs partenaires.

- Un appel à territoires membres sur la stratégie commerciale des communes. Enjeu fort dans la vie des communes, il importe aux acteurs compétents de pouvoir connaître les habitudes de consommation des ménages afin de construire au mieux une stratégie commerciale. Ce travail sera mené avec la CCI (en attente de confirmation). Cette dernière a l'expérience de l'analyse des habitudes de consommation - « comment consomment les habitants d'un territoire ? ». Epures amènera, par le volet qualitatif, la réponse à la question « pourquoi les habitants consomment de cette manière ? »

D'autres appels à territoires membres pourraient être menés sur des sujets expérimentés par le passé : développement d'un outil de projection sur les enjeux de la rénovation énergétique dans le bâti ancien, démarches favorables à l'intégration des enjeux santé et urbanisme.



Les quatre agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (Urba4) accompagneront la DREAL et l'ARS dans l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement (PRSE4), sur la thématique de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) : sensibilisation et formation des acteurs, accompagnement des territoires dans des démarches de mise en œuvre des principes de l'UFS.

Participer à la planification et à l'élaboration des stratégies territoriales

Les partenaires de l'Agence d'urbanisme sont fortement mobilisés dans des **exercices de planification** réglementaire, à toutes les échelles, et bénéficient des **acquis méthodologiques** du partenariat et de méthodes de travail visant à accompagner la co-construction des diagnostics, orientations politiques et des règles proportionnées in fine.



En 2026, les partenaires mettront en place une **démarche collective visant à partenarialiser les méthodologies techniques et la connaissance juridique sur des sujets clefs ou émergents des process de planification de type PLUi** (par exemple : taux de rétention foncière et typologie d'espace, intégration des zones d'accélération pour les énergies renouvelables...)



Ainsi, la démarche pilotée par le Syndicat mixte du **Scot du Roannais**, pour son élaboration, verra son accompagnement se poursuivre (mise à jour de diagnostics, poursuite des travaux d'élaboration avec le nouvel exécutif) avec une perspective d'arrêt de projet à mi-2027.

Le **territoire du Scot Sud Loire**, dont la démarche d'élaboration de document réglementaire a été finalisée en décembre 2025, sera accompagné par l'Agence selon trois axes de travail : 1- Accompagner la mise en œuvre du Scot, par des travaux techniques, permettant de faciliter le dialogue (énergie, logements, périmètres commerciaux, définition du tissu aggloméré existant), 2-Produire des éléments pour la mise en œuvre coor-

donnée et inscrits au programme d'actions en lien avec l'ensemble des EPCI et leurs opérateurs (renaturation, végétalisation, imperméabilisation des sols) et enfin 3-Mettre en œuvre l'état zéro des indicateurs de suivi de l'évaluation réglementaire.



La planification d'échelle intercommunale poursuit sa structuration, dans les territoires partenaires, avec la poursuite de la participation à l'élaboration du **PLUi à 84 communes de Loire Forez agglomération** et du **PLUi de Saint-Etienne Métropole**, devront poursuivre leur process d'élaboration pour une approbation en 2027 ou 2028.



Des territoires membres seront accompagnés pour **appréhender les enjeux du débat sur la prise de compétence PLUi** : CC des Monts du Pilat, CC du pays d'Urfe (sous réserve,) permettant de maîtriser les enjeux locaux d'application de la loi Climat et Résilience. Ces réflexions ne sont pas à dissocier des besoins de mise en perspectives politiques des engagements du futur mandat. A ce titre les techniciens et les élus de **Forez-Est** seront accompagnés dans l'émergence de leur futur plan d'actions.

Quelques **PLU communaux** seront accompagnés : Saint-Médard-en-Forez, Veauche, La Versanne, Saint-André-le-Puy, Saint-Julien-Molin-Molette (sous réserve de délibération) pour finaliser ou entamer leurs évolutions et adaptations de leur document.



Les quatre agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (Urba4) et le réseau A2 (Lyon - Saint-Étienne) accompagnent la DREAL et l'inter-Scot de l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Étienne dans l'appréhension des enjeux territoriaux des déclinaisons des principes de sobriété foncière. Ces scènes de coopération, pour les territoires, seront également accompagnées par les Agences dans la mise en perspective du développement des territoires, à l'aune des mutations à l'œuvre dans la société et des transitions environnementales.

*Les Agences de Lyon et Saint-Étienne participeront, en 2026, à l'accompagnement de la révision du **Scot des Monts du Lyonnais**. Epures sera particulièrement investie sur l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique et du Document d'Orientation et d'Objectifs (environnement, économie et commerce).*

Coordonner les politiques de l'habitat et de développement social



Le partenariat bénéficie de capacités mutualisées pour le **suivi évaluation des Programmes Locaux de l'Habitat**, Saint-Étienne Métropole entamera l'élaboration de son futur PLH 4, en 2026, en bénéficiant des acquis des suivis mis en œuvre par l'Agence d'urbanisme depuis de nombreuses années.

Loire Forez agglomération entamera, avec un accompagnement d'epures, la révision de son **Programme Local de l'Habitat**, avec le souhait de construire un document servant l'opérationnalité de ses actions.



Epures assurera l'animation de l'**Observatoire Départemental de l'Habitat**, piloté par l'Etat et le Département (sous réserve de financements).



Sur le plan des dynamiques, le partenariat se mobilisera dans l'accompagnement des politiques publiques et leur **évaluation sur les quartiers en contrat de Ville** de la Métropole de Saint-Étienne, au travers des dispositifs **Observatoire social des quartiers** et **Dispositif de veille des quartiers**.



Enfin, le partenariat finalisera, en 2026, en lien avec l'Ecole d'urbanisme de Paris, une **analyse des ressorts de la défiscalisation sur les pratiques immobilières**, afin d'aider les partenaires à mieux connaître les investisseurs, leurs profils et ainsi avoir la possibilité, à terme, de défendre la mise en place de dispositifs adaptés en fonction des besoins. L'objectif de cette mission sera ainsi d'analyser les conditions et avantages des différentes mesures de défiscalisation, qui sont ou pourraient être mobilisées sur le territoire à l'avenir.

L'Etat et le Département entameront (sous réserve), en bénéficiant d'un appui d'Epures, les diagnostics pour l'élaboration du **Nouveau Plan Départemental de l'Habitat** (sous réserve de financements et décision), avec un objectif de finalisation en 2027 et du **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage** (sous réserve de financements et décision).



Elle organisera un atelier d'échanges **sur le permis de louer**. A destination des membres et incluant les expériences et expertises en cours chez nos partenaires, cet atelier permettra de renforcer le partage d'expériences.



Le réseau Urba4 accompagnera à l'échelle régionale les travaux du Comité Régional Habitat et Hébergement (CRHH).



« L'accompagnement des politiques publiques sur le champ de l'habitat et du développement social des territoires s'ancre dans les activités de l'Agence depuis de longues années. Outil d'ingénierie au service de ses membres, l'Agence développe des accompagnements de politiques publiques tant en termes d'élaboration que de suivi-évaluation. »



Aider le développement économique et celui de l'enseignement supérieur



L'apprehension par les partenaires d'Epures de la structuration des **filières économiques** se confirme comme un **fil rouge de l'activité**. Ces approches ont été conçues comme une valeur ajoutée dans le concert du développement économique à partir de méthodologies incubées au sein du socle partenarial (**Toiles industrielles sur les filières majeures** et pour un grand compte économique, **Analyse des filières d'excellence du territoire métropolitain**) ou développées en partenariat avec d'autres structures : impact économique du Design **avec Saint-Étienne Métropole et la Cité du Design**.

L'ensemble de ces activités participeront à accompagner les services de Saint-Étienne Métropole et de la Ville de Saint-Étienne dans une mise en perspective des évolutions économiques et commerciales pour les élus du nouvel exécutif (en attente de confirmation).



En 2026, le partenariat poursuivra la structuration d'une observation de l'immobilier d'entreprise (locaux d'activité à destination de l'industrie, locaux commerciaux, bureaux à destination des activités tertiaires) à l'échelle du Sud Loire en lien avec le Cecim et les acteurs de la promotion.



Dans le champ de l'enseignement supérieur, le territoire de Saint-Étienne Métropole sera accompagné pour appréhender les évolutions de la population étudiante au travers de l'**observatoire de la vie étudiante et scientifique**.

Enfin, le partenariat poursuivra l'analyse des dynamiques et des liens à l'innovation mise en place dans des **tiers-lieux**. Il accompagnera également le Conseil de développement de la Métropole dans sa réflexion sur l'impact de l'intelligence artificielle et de son accompagnement dans les politiques d'innovation et de soutien aux entreprises.



Le partenariat essaiera sa compétence d'élaboration des Toiles industrielles sur le territoire Porte Drôme Ardèche.



« L'accompagnement des politiques publiques, sur le champ de l'économie, s'arrime à la fois à une expertise des tendances économiques développées dans le socle partenarial, mais aussi, depuis quelques années, par des collaborations accrues avec les collectivités membres en matière d'expertise foncière sur les gisements fonciers économiques et la caractérisation des filières et offres de formation. »



Soutenir les politiques de mobilités durables



L'imbrication des périmètres de compétences, la prégnance des problématiques de mobilité, à toutes les échelles et pour bon nombre d'habitants, rendent nécessaires, pour le partenariat, à la fois d'appréhender communément les usages (**exploitation de l'Enquête Ménages Déplacements**) et d'envisager en commun la construction de solutions.



Ainsi en 2026, l'Agence d'urbanisme finalisera son accompagnement auprès de la Métropole dans l'élaboration de son **Plan de Mobilités** pour la prochaine décennie et sa démarche sur l'**amélioration de la marchabilité en ville**. Elle finalisera également sa collaboration avec la Société des Grands Projets pour le projet de labellisation ministérielle attendu du **Service Express Régional Métropolitain (SERM) Sud Loire/Haute-Loire**.



Elle accompagnera, à partir de 2026, la dynamique en cours de lancement d'un **Plan de Mobilité Simplifié sur le périphérique de Loire Forez agglomération**. Ce Plan, d'élaboration volontaire, par l'autorité organisatrice de mobilité, permettra d'innover au service de territoires aux caractéristiques plus rurales, tout en bénéficiant des acquis du partenariat sur les parties plus agglomérées.

Enfin, le partenariat sera mobilisé par la Métropole sur des **modélisations de projets urbains** (OIM la Rivière) et de **mise en œuvre du bilan réglementaire (dit LOTI)** de la ligne de tramway T3 à Saint-Étienne.



Le réseau des agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne poursuivra son accompagnement du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT-AML), dans ses activités de coopération et coordination à une échelle inédite territorialement. Les Agences seront mobilisées pour leur savoir partenarial en matière de codage des réseaux de transports et de connaissance des politiques locales.



« Epures mobilise la qualité de son expertise en matière de mobilités, au profit de la construction des politiques de mobilité et ce, à toutes les échelles, du quartier à la coopération métropolitaine Lyon Saint-Étienne. »



Préserver le capital environnemental et adapter les territoires aux changements climatiques



En 2026, la démarche initiée par la Métropole en 2025 visant à l'élaboration d'une carte des « vulnérabilités territoriales » sera poursuivie. Anticiper les effets du changement climatique sur le territoire est un enjeu fort pour leur devenir. L'objectif de ces travaux serait d'analyser les services (économiques, équipements, services publics, habitat...), du territoire, qui pourraient être vulnérables à ces changements. Ces analyses visent aussi à intégrer les capacités développées ou à mettre en place, par le territoire, pour répondre à ces vulnérabilités. Cette innovation méthodologique devrait à terme servir l'ensemble du partenariat en vue d'un élargissement progressif.



L'Agence d'urbanisme participera aux études du **Projet Territorial de Gestion de l'Eau** (PTGE), porté par le Département dans le cadre du SAGE et siégera à la **Commission locale de l'eau** (CLE).



Mise en œuvre d'une **déclinaison locale du plan d'actions COP dans les PLU intercommunaux** et la bonne intégration des enjeux liés au changement climatique – sur un territoire test (sous réserve de financements)



Par ailleurs, epures animera une **réflexion sur les enjeux d'intégration des zones d'accélération énergie renouvelable dans les documents d'urbanisme** avec pour territoire d'expérimentation le territoire de la COPLER.



« Enjeu d'avenir, la mobilisation de l'Agence d'urbanisme sur des thématiques environnementales s'adapte aux besoins exprimés par ses membres. Au-delà de leur caractère transversal, intervenant dans nombre de thématiques, l'Agence souhaite mettre l'accent dans son accompagnement sur les enjeux liés à la préservation des sols, à la gestion de l'eau et des énergies notamment. »

L'Agence développera avec ses partenaires (Scot Sud Loire pour ses EPCI et COPLER), un accompagnement à la mise en œuvre des rapports d'artificialisation. Ces démarches communes aux membres de l'Agence sont conduites dans l'esprit d'une mutualisation des outils et méthodes mobilisés par le partenariat au niveau local (MOS) et nouvellement mis à disposition par l'Etat (OCSGE).



Le partenariat de l'Agence valorisera la démarche, menée en 2025, au travers d'ateliers sur la sobriété immobilière, afin d'identifier les leviers, les freins et des propositions.



L'Agence organisera un atelier d'échanges (local et extérieur) sur les nouveaux modes de gestion des fonciers économiques. A destination des membres et incluant les partenaires opérationnels (l'EPORA), cet atelier permettra de renforcer le partage d'expériences.

Anticiper et éclairer les politiques foncières



En 2026, epures continuera à accompagner la construction des politiques foncières de ses adhérents, avec la finalisation de l'accompagnement de la CC de Forez-Est pour l'analyse des gisements fonciers économiques, méthode éprouvée par le partenariat sur d'autres territoires ligériens.

Des accompagnements, menés en lien avec l'EPORA, pourraient émerger en cours d'année (sous réserve des choix des nouveaux exécutifs locaux), pour poursuivre les recherches de gisements fonciers au bénéfice de la production de logement social (dans les secteurs carencés et s'engageant dans des contrats de mixité sociale) ou pour initier des plans d'actions foncières pour les territoires en PLUi (sous réserve de validation).



Le réseau Urba4 définira avec ses partenaires (DREAL, l'EPORA) de nouvelles lignes de forces pour la poursuite des accompagnements du réseau.



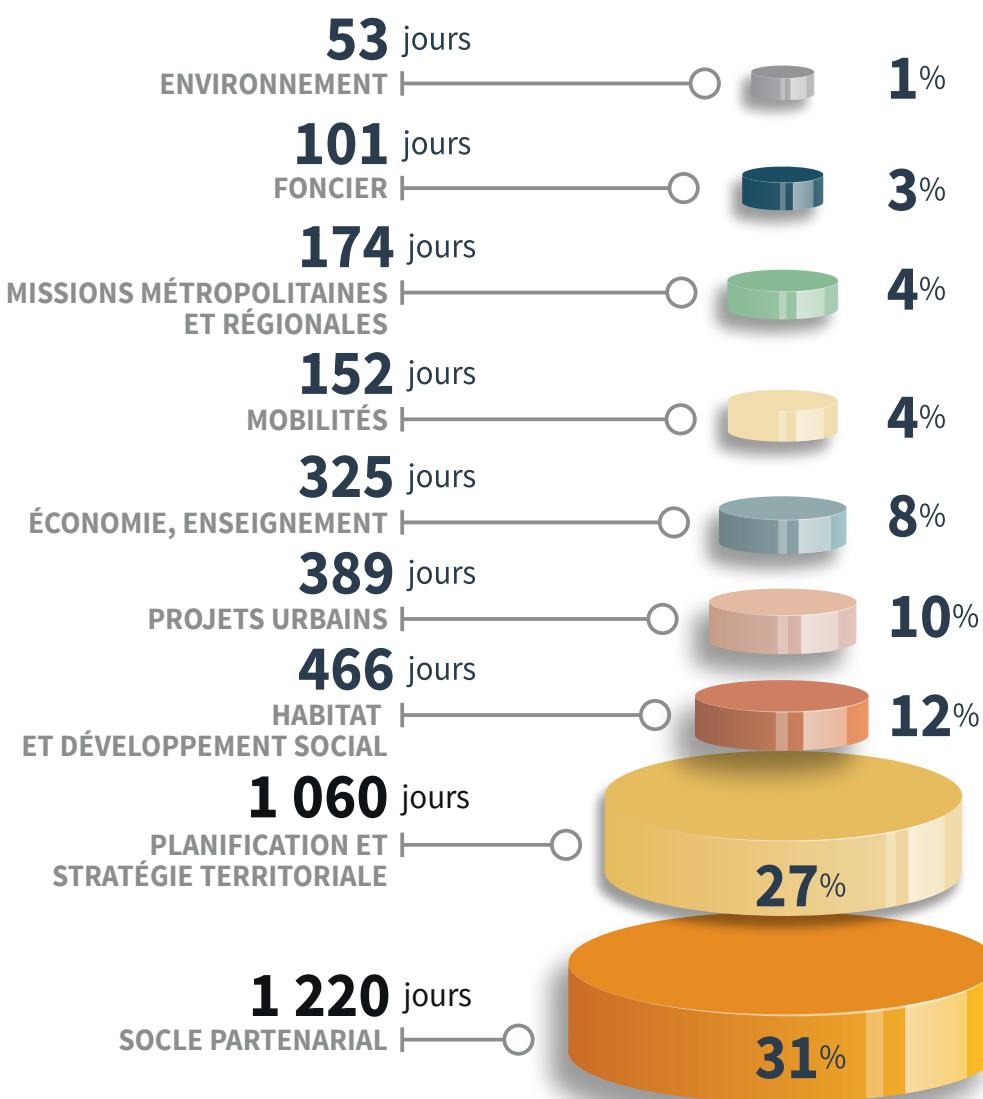
« Matière première de l'aménagement, la ressource sol est aujourd'hui au cœur des problématiques d'aménagement et d'urbanisme. L'expertise de l'Agence se développe en lien avec les nouvelles orientations légales dans une perspective de maîtrise de l'artificialisation et de sobriété. »

En synthèse



Le programme partenarial 2026,
au 14 janvier 2026 peut être (en volume de
jours d'activités) résumé ainsi :

PROGRAMME 2026 3 940 jours



*En respect des statuts de l'association
approuvés le 29 mai 2024 (articles 7.2 et 8.2)*

L'Assemblée générale de l'association réunie en séance le 14 janvier 2026 est saisie de l'approbation de ces orientations stratégiques et des grandes orientations de l'activité de l'association reprises dans le présent document.

Cette même Assemblée générale est saisie de l'approbation de ce programme d'activités initial proposé par les élus du Conseil d'administration pour l'exercice 2026.

Le Conseil d'administration pourra « approuver les adaptations du programme partenarial d'activités en cours d'exécution sous réserve de respecter les grandes orientations de l'activité de l'association ».



programme partenarial 2026



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com

